

Au fil de l'Eau

VOTRE
LETTRE D'INFORMATION

#04

UNE MOBILISATION DE CHAQUE INSTANT FACE À UNE CRISE SANITAIRE MAJEURE

La crise sanitaire que nous avons connue au printemps 2020 a révélé que produire de l'eau potable est plus que jamais un service vital.

Les équipes du Syndicat et de son exploitant SUEZ se mobilisent en toute situation et sans relâche pour vous garantir la continuité d'un service public de qualité permettant d'adopter la plus essentielle des mesures sanitaires, se laver les mains, et de préserver l'hygiène quotidienne, corporelle ou domestique, nécessaire à chacun.

Pendant toute la période de confinement, le personnel du Syndicat a poursuivi, sur site ou en travail à distance, ses activités essentielles. En qualité de maître d'ouvrage et acteur économique local, dès la mi-avril nous avons travaillé à la reprise progressive des chantiers en partenariat avec les entreprises de travaux publics.

Avec la fin du confinement, les locaux du Syndicat ont été ouverts au public le 11 mai dernier.

Pour vous y accueillir dans de bonnes conditions, nous appliquons rigoureusement les recommandations sanitaires en vigueur et les gestes barrières.

Durant cette crise sanitaire comme en temps normal, l'eau du robinet est sûre et peut être bue en toute sécurité car les usines d'eau potable sont équipées de procédés de traitement efficaces et performants qui garantissent l'élimination des virus et notamment du COVID-19. Pour aller plus loin sur ce sujet, nous vous apportons des précisions complémentaires au verso.

Parce que cette crise sanitaire s'est rapidement muée en crise économique, divers dispositifs d'aides vous sont proposés si vous faites face à des difficultés pour le règlement de votre facture d'eau. Ils vous sont également présentés dans cette lettre.

[Le Syndicat Durance-Ventoux](#)

LE SYNDICAT INVESTIT...

ÉQUIPEMENT ET MISE EN SERVICE DU FORAGE DES PONTS À CHEVAL-BLANC

À l'origine réalisé par la SNCF en 1996, à l'occasion des travaux de réalisation de la ligne TGV Méditerranée, ce forage était un secours créé pour faire face à une éventuelle pollution du champs captant des Iscles à Cheval-Blanc.

Ce dernier abrite la principale ressource en eau du Syndicat et alimente une population de 24 000 habitants sur les 100 000 du territoire syndical.

En 2018, le Syndicat s'est porté acquéreur de ce forage pour un montant de 10 000 €. Les services techniques du Syndicat ont alors fait expertiser l'état du forage et défini les travaux à réaliser préalablement à sa mise en service.

Ces travaux, qui consistent à remplacer la pompe du forage et à mettre en place un système anti-corrosion, sont en cours de réalisation pour un montant de 55 000 €. La mise en service devrait pouvoir intervenir au cours du deuxième semestre 2020.



La production de cet ouvrage de 10 000 m³/jour sera intégrée dans celle du captage des Iscles de Cheval-Blanc. Elle permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire et de faire face à l'évolution des besoins futurs.

COMMENT LE SERVICE DE L'EAU ET SA QUALITÉ ONT ÉTÉ GARANTIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?

Maintenir le service public de l'eau potable pour la population et les acteurs économiques du territoire en toutes circonstances, telle est la mission fondamentale du Syndicat et de son exploitant SUEZ. Dès le début de la crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, un Plan de Continuité d'Activité a été activé, avec deux priorités absolues : **assurer la santé et la sécurité de nos équipes et garantir la continuité du service public.**

Durant la période de confinement, des missions prioritaires ont été identifiées : les activités d'exploitation courante des infrastructures de service (captages, forages, usines de traitement, réservoirs, réseaux...) et toutes les interventions d'urgences ont été maintenues. Toutes les autres activités ont été différées à la période post-pandémique, dans le cas où ce report ne mettait pas en cause le fonctionnement des services. Les agents SUEZ en intervention ont œuvré sur le terrain par rotations d'équipes, dans le strict respect des gestes barrières et de consignes sanitaires renforcées.

L'EAU DU ROBINET, 100% SAIN ET POTABLE

Même pendant un épisode de crise sanitaire, l'eau du robinet peut être consommée en toute confiance. Le COVID-19, comme tout autre virus, ne résiste pas aux traitements de désinfection pratiqués dans les usines de potabilisation (chlore, UV, ozone). L'Organisation Mondiale de la Santé et l'Agence Régionale de Santé le confirment. Aucune contamination de l'eau potable n'a été observée et aucun cas de transmission du virus par l'eau potable n'a été détecté. L'eau potable est d'ailleurs le produit alimentaire le plus contrôlé, avec 63 critères de potabilité et près de 700 analyses par an ! En limitant votre consommation d'eau en bouteille, vous réduirez par ailleurs le volume de déchets produits.

LE SAVIEZ-VOUS ?

DES AIDES AU RÈGLEMENT DE VOTRE FACTURE

La période de crise liée au COVID-19 peut déstabiliser financièrement certains usagers, notamment les ménages les plus modestes et les professionnels. Si vous rencontrez des difficultés de paiement de votre facture d'eau, n'hésitez pas à contacter le service client de SUEZ par le formulaire email en ligne sur le site www.toutsurmoneau.fr ou par téléphone (numéro en haut à gauche de votre facture). Nous étudierons ensemble votre situation.

S'IL S'AGIT D'UNE DIFFICULTÉ PONCTUELLE, DEUX SOLUTIONS EXISTENT

La mensualisation permet l'étalement sur l'année du paiement de vos factures d'eau. Ainsi, la facture en attente de paiement sera intégrée dans un échéancier. Cette solution permet à la fois de recouvrir les montants dus mais aussi d'anticiper les consommations à venir.

L'échéancier permet l'étalement de la dette d'une facture particulière sur plusieurs mois. Il est accordé automatiquement à chaque demande à la seule condition que la dette puisse être soldée avant la prochaine facture.

POUR LES PARTICULIERS, S'IL S'AGIT DE DIFFICULTÉS RÉGULIÈRES, D'AUTRES AIDES PEUVENT ÊTRE SOLLICITÉES

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet aux ménages en difficulté de faire face au paiement des charges liées à leur habitation. Si votre dossier est accepté, le Syndicat et SUEZ prendront en charge une partie de votre facture. Les frais supplémentaires liés à votre retard de paiement seront annulés.

Le Chèque eau peut également vous être proposé selon votre situation. Si votre dossier est accepté, le montant de cette aide sera alors directement déduit de la somme à régler de votre facture. Les frais supplémentaires liés à votre retard de paiement seront annulés.

Si les mesures de mensualisation ou d'échelonnement ne peuvent être mises en œuvre ou sont insuffisantes, il est possible de solliciter l'intervention de l'action sociale. Les correspondants Mission Solidarité Eau de SUEZ travaillent en lien étroit avec l'ensemble des services sociaux dans la recherche de solutions adaptées à chacun. Dès réception de votre facture, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre Mairie ou du Centre Communal d'Action Sociale de votre commune (CCAS) qui saura vous accompagner et vous orienter. Votre interlocuteur vous indiquera les aides auxquelles vous pourriez avoir droit.

POUR LES PROFESSIONNELS, UN FONDS DE SOUTIEN A ÉTÉ CRÉÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En parallèle des mesures gouvernementales d'aides aux petites entreprises en difficulté, le dispositif **Prêt COVID Résistance** permet à une structure fragilisée par le contexte du COVID-19 de solliciter un prêt à taux zéro de 3 000 € à 10 000 €. Pour toute information et dépôt de dossier : tpe.initiative-sud.com.